



Baisse du coefficient / salaire

Par **H79rsMaL**, le **01/06/2009 à 18:18**

Bonjour,
Mon salaire est inférieur à ce qu'il devrait être par rapport à mon coefficient.
Suite à un prud'homme, mon patron est tenu de réajuster les salaires compte tenu des coeff de la convention.
Au lieu d'augmenter mon salaire, mon patron me "propose" avec mon "accord" de baisser mon coefficient afin que le salaire corresponde à la convention collective.
Il me demande de signer un papier comme quoi je refuse toutes poursuites à son égard, des sommes qui me sont dûes de part ce problème de coeff.
Evidemment la société va mal, ba oui sinon c'est pas drôle...il y a déjà des licenciements économiques, si je refuse ces deux propositions, je me retrouve sur la liste noire du prochain wagon...
Existes t-il un texte de loi notifiant que de part un commun accord on puisse faire cela ?
Comment puis-je contre attaquer ?
Merci d'avance pour vos commentaires.

Par **Visiteur**, le **02/06/2009 à 16:57**

bonjour,
vous voulez quoi exactement ??
baisser votre coefficient ou faire réajuster votre salaire ?
[citation]Comment puis-je contre attaquer ?[/citation]

Par **H79rsMaL**, le **02/06/2009 à 17:10**

Bonjour,
Je souhaiterais réajuster mon salaire, mais au vu de la situation financière de l'entreprise, cela semble compliqué.
Ce qu'il me semble limite, c'est que l'employeur baisse nos coefficients faute de quoi nous serons licenciés. C'est du chantage. Aucun arrangement

n'est possible.
L'erreur vient du gérant et ce n'est pas faute de lui avoir
signalé.

Par **Visiteur**, le **02/06/2009** à **17:41**

a part faire appliquer le jugement des prud'hommes !!!! je vois pas grand chose
!!!
C'est du chantage si vous le dites !!
vous avez été aux prud'hommes !!
vous pouvez retourner en arrière.. mais pourquoi avoir fait ces démarches !!!!
si je refuse ces deux propositions, je me retrouve sur la liste noire du prochain wagon...
que vous refusiez ou acceptiez.. quand le train est parti.. il est parti!